

Dijon le 26 mars 2025

À M. le Préfet de Côte d'Or
Rue de la Préfecture
21 000 DIJON

Objet : Préavis de grève pour la journée du 01 avril 2025 couvrant l'ensemble des agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles de Côte d'Or

Monsieur le Préfet,

La Coordination Syndicale Départementale des Territoriaux de Côte d'Or dépose un préavis de grève et vous alerte sur la situation des agentes et agents de la Fonction publique territoriale exerçant auprès des populations les plus précaires et mettant en œuvre au quotidien le principe de Solidarité de ce pays.

Nous vous demandons d'agir au plus vite afin que les agent-e-s qui exercent au plus près des populations en difficulté (aide à la personne, prévention et protection de l'enfance, accompagnement des bénéficiaires du RSA, soutien à la parentalité...) le fassent dans des conditions qui ne mettent plus à mal leur santé et leur sécurité et qui permettent de mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins dans un délai rapide.

En effet, nous vous avons déjà alerté à de très nombreuses reprises sur la dégradation des conditions de travail et l'absence de moyens humains et financiers suffisants au sein des services dans les villes, dans les CCAS, au conseil départemental, dans les communautés de Communes, à la communauté d'agglomération, au conseil régional et dans toutes les infrastructures publiques (syndicats mixtes, ...)

Cette absence de moyens ne permet pas de prendre en charge et d'accompagner les populations de façon sereine ni même de faire des propositions d'accompagnement qui garantissent le traitement des difficultés qu'ils rencontrent.

Aujourd'hui, l'ensemble des fonctionnaires et agent-e-s territoriaux fait le constat amer que la notion de rentabilité prévaut sur celles du lien humain, de l'aide et du temps nécessaire pour que les professionnel-les nouent le lien de confiance indispensable avec la personne afin de construire un projet répondant à la situation.

La dégradation des conditions de travail et la perte de sens dans l'exercice des missions se caractérisent aujourd'hui par une crise majeure du secteur. Le manque d'attractivité dans les formations et au sein des services n'a jamais été aussi fort.

Partout en France, les mobilisations (hier à Quetigny et où demain ?) se multiplient pour dénoncer les conditions de rémunération, de travail et de prise en charge.

Ainsi, après l'instauration d'un jour de carence, après le vol de congés suite au passage forcé aux 1 607 heures annuelles, après le vote de la loi portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, sans oublier les mesures restrictives à l'égard de la Sécurité Sociale couplées au déremboursement de certains soins et médicaments, votre gouvernement décide de punir une fois de plus les agents-e-s malades en leur faisant subir une baisse de 10 % de rémunération pendant les arrêts maladie depuis le 1er mars 2025.

L'impact de cette baisse de 10 % sur les rémunérations des agent-e-s entraîne également une baisse des régimes indemnitaires, une baisse des cotisations pour la retraite et constitue une attaque supplémentaire portée au financement de notre caisse nationale de retraite, la CNRACL.

Au lieu de répondre au besoin impérieux de revalorisation salariale, l'instauration du CTI « Ségur » est venue renforcer les inégalités de traitement puisqu'aujourd'hui, ce sont plus de 100 000 agent-e-s de la filière sociale, médico-sociale, de la petite enfance, des écoles et de l'animation de la Fonction publique territoriale qui sont encore exclu-e-s.

Dans ce contexte, il y a urgence à répondre aux besoins liés à l'intérêt général et à la colère sociale. C'est pour cela que la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics en Côte d'Or revendique :

- L'augmentation immédiate des salaires par le dégel du point d'indice et sa revalorisation à 6 euros,
- La généralisation du CTI à tous les agent-e-s exerçant dans les services sociaux, médico-sociaux, les écoles, la petite enfance et l'animation,
- La revalorisation des grilles indiciaires,
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers notamment les ATSEM, les animateurs, ... ;
- Indexation systématique sur l'inflation ajoutée à l'augmentation générale des salaires ;
- La priorisation au financement des services publics, des politiques publiques et de la fonction publique pour répondre aux impérieux besoins des citoyen-ne-s ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement du maintien à 100 % de la rémunération pour les congés maladie ordinaire ;
- L'abrogation de la réforme des retraites.
- Le retour à une Sécurité Sociale à 100 % fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.
- Une stricte égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- La baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;

Pour faire entendre la voix des agent-e-s exerçant ces missions et obtenir la satisfaction de ces revendications, la CSD CGT appelle à une nouvelle journée de mobilisation par la grève et la manifestation en Côte d'Or, dans l'unité la plus large, le mardi 1^{er} avril 2025.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Les Membres du Comité de la Coordination
Syndicale Départementale CGT de Côte d'Or



COORDINATION SYNDICALE
DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DE COTE D'OR
17, rue du Transvaal
21000 DIJON
cgtds021@gmail.com